



Demande cas par cas

Compléments de dossier – Site : Tournus et Boyer (71)

2 septembre 2026

Coordonnées du centre du site : 46.589633 , 4.90966



- 71052 Boyer
Parcelles : 000 / ZI / 0013 ; 000 / ZI / 0014 ; 000 / ZI / 0015
- 71543 Tournus
Parcelles : 000 / AH / 0082 ; 000 / AH / 0083 ; 000 / AH / 0084



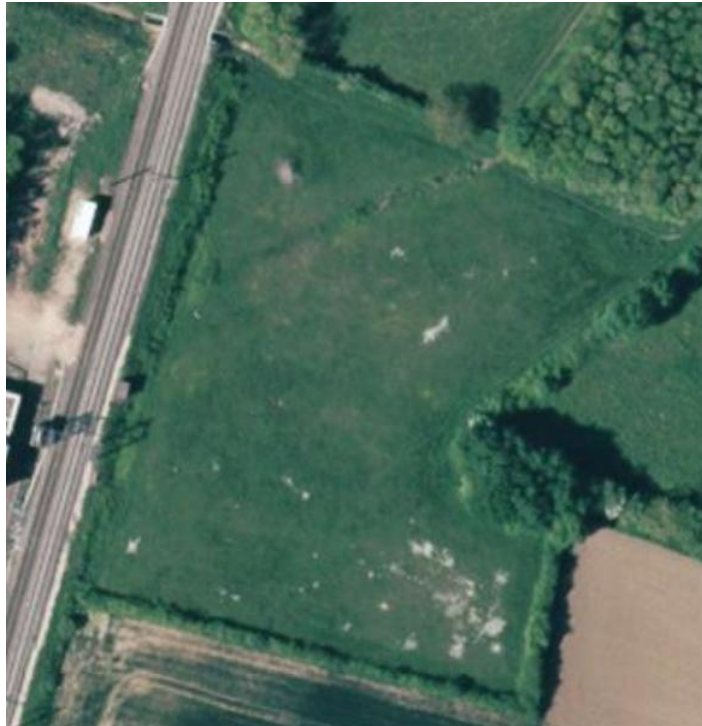
Parcelles concernées

Utilisation actuelle des parcelles

2006-2010



2011-2015



Aujourd'hui



Les parcelles sont inutilisées.

Utilisation actuelle des parcelles

Photographie de la zone d'implantation :



Vue 1 : 07/ 2026



Vue 2 : 07/ 2026



Période de travaux :

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à environ 6 mois.

Afin de limiter les incidences potentielles sur la biodiversité, la phase travaux sera privilégiée durant une période présentant des enjeux écologiques plus faibles, notamment en période automnale et hivernale, entre les mois de septembre et mars, sous réserve des contraintes techniques et météorologiques.

Le planning de réalisation restera adaptable en fonction des enjeux environnementaux qui pourraient être précisés ou confirmés lors des phases ultérieures du projet ou lors des investigations de terrain complémentaires.

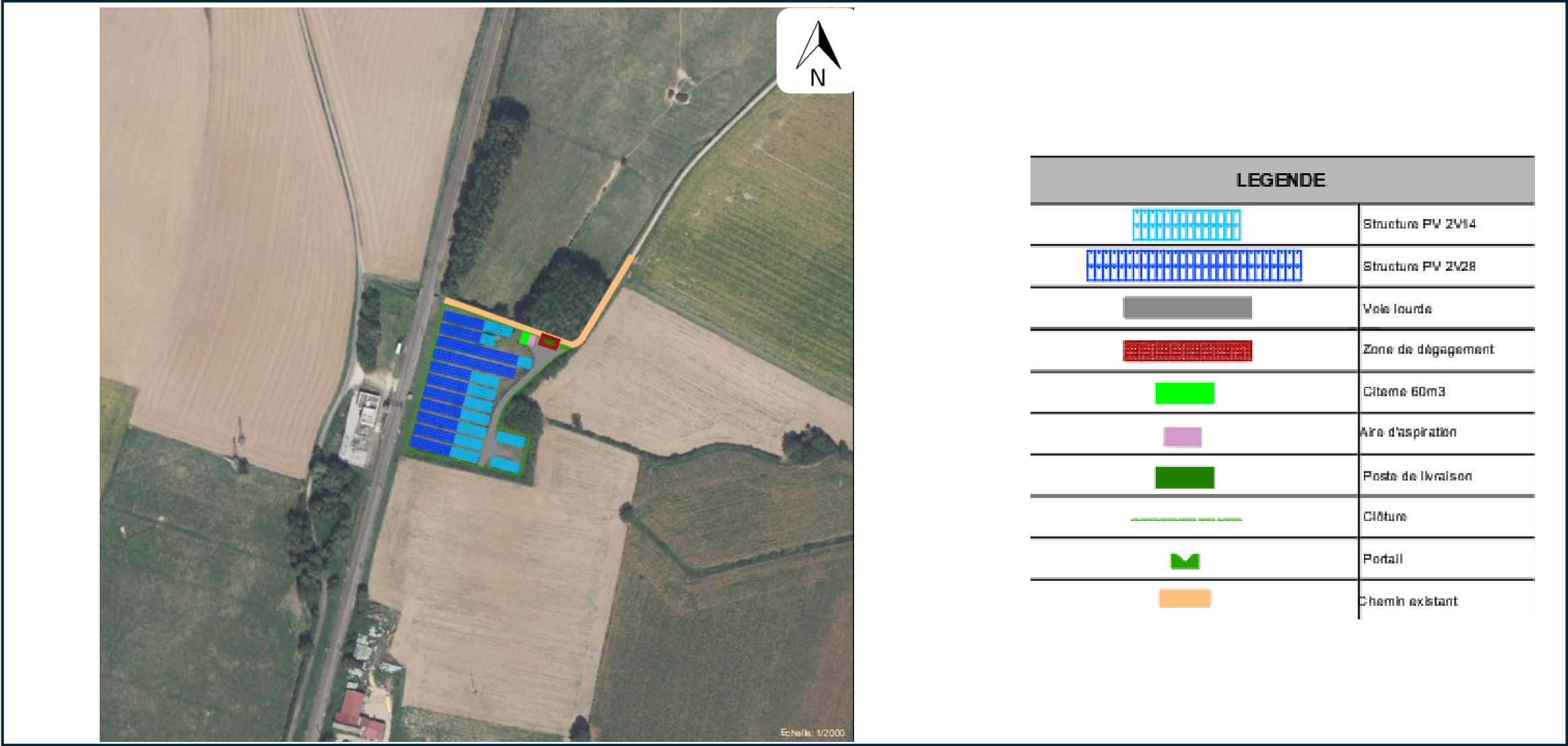
Par ailleurs, les interventions seront organisées de manière à :

- limiter les emprises temporaires de chantier ;
- réduire les déplacements d'engins hors zones strictement nécessaires ;
- préserver au maximum les secteurs présentant des sensibilités écologiques identifiées.

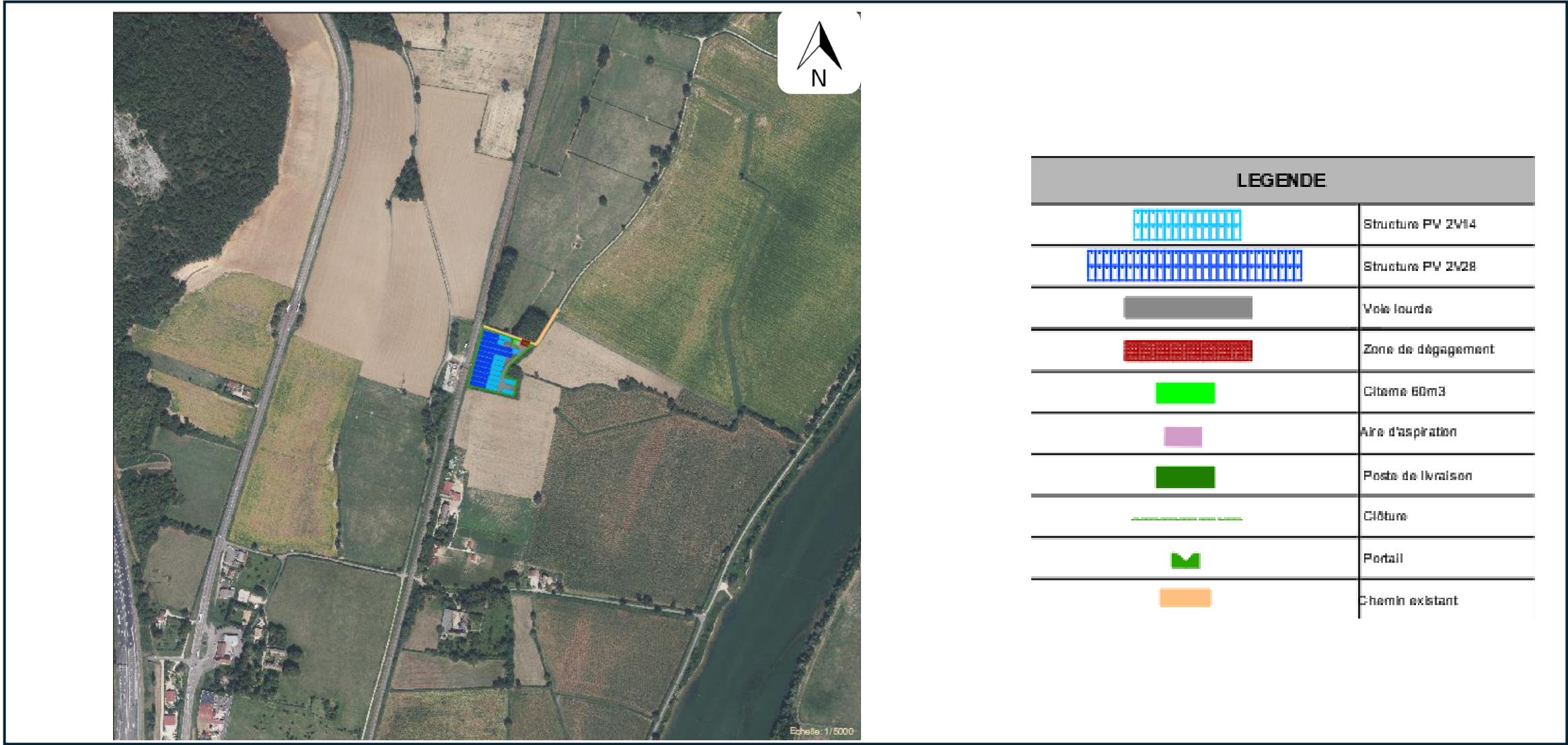
	Durée (Semaines)	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	S28	S29
1- Travaux préparatoires	6																													
Nettoyage installation	2																													
Préparation du terrain	1																													
Sécurisation du site	3																													
Création de voiries	2																													
2- Montage des structures	12																													
Fixation des structures	8																													
Phase d'assemblage	8																													
3- Raccordement	11																													
Locaux techniques	4																													
Cheminement des cables	9																													
Tests et mise en service	3																													

Calendrier prévisionnelle des travaux de constructions

L'annexe 6 du CERFA : 1/2000



L'annexe 6 du CERFA : 1/5000



<https://www.natura2000.fr/carte-natura2000>

Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000.



Liée au périmètre de protection d'un monument historique (Menhir dit la Pierre Fiche)

Dans le cas où le projet serait accepté par les autres autorités compétentes, nous nous engageons à prendre en compte et à respecter l'ensemble des recommandations de l'UDAP.

RE: Projet photovoltaïque au sol à proximité du menhir dit « La Pierre Fiche »



DUGARD Tom <tom.dugard@culture.gouv.fr>
À RABEMAHAFALY Fanomezantsoa (SNCF RENOUEVABLES)
Cc GUIBERT Marie



Répondre

Répondre à tous

Transférer



mar. 01/09/2026 13:09

Interne



Assurer un suivi. Commencer avant mercredi 2 septembre 2026. Échéance le mercredi 2 septembre 2026.
Vous avez transféré ce message le 02/09/2026 10:08.

Ce message provient d'un expéditeur externe au Groupe SNCF
Vérifiez sa légitimité avant de cliquer sur un lien ou une pièce-jointe. En cas de doute, utilisez le bouton "Signaler le message"

Bonjour,

Ayant une meilleure connaissance de l'ampleur du projet, je reviens vers vous avec de nouvelles observations.

- Il faudra créer une ceinture végétale d'essences locales, arbustives et de haut jet, assez dense et assez haute pour dissimuler le champ photovoltaïque, même en période hivernale.
- Le poste de livraison et le poste de transformation sont de teinte ral 7006, 1019 ou 7003, y compris les grilles de ventilation.
- Les grillages et portails sont de teinte grise.
- Les panneaux solaires et leurs cadres sont de teinte noire.
- Les structures porteuses des panneaux sont en acier galva ou de teinte grise.
- Les graves pour les pistes et chemins sont de la teinte de la pierre locale.

Cordialement,



Tom DUGARD
Ingénieur des Services Culturels et du Patrimoine

Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne-Franche-Comté

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Saône-et-Loire
37 boulevard Henri Dunant – 71000 Mâcon
03 85 39 95 20

Etudes de miroitement et d'éblouissement

La majorité des projets portés par la SNCF Renouvelables est implantée sur des délaissés ferroviaires situés à proximité des voies, afin de valoriser des terrains peu ou non exploités.

Dans ce contexte, une attention particulière est portée, pour chaque projet photovoltaïque, au risque potentiel de miroitement vis-à-vis de l'exploitation ferroviaire.

La configuration du site est naturellement favorable : le projet est implanté **en contrebas de la voie immédiate** et un **talus** constitue déjà un masque topographique limitant fortement la visibilité directe des panneaux depuis les circulations ferroviaires.

À plus grande distance, des **écrans végétaux existants** participent également à la limitation des perceptions du projet. Ceux-ci seront par ailleurs **renforcés et densifiés**, conformément aux recommandations de l'UDAP.

En complément, l'orientation, l'inclinaison et l'implantation des panneaux seront définies de manière à limiter autant que possible la direction de reflets vers les voies, les conducteurs et les équipements ferroviaires.

PLUi ENTRE SAONE et GROSNE et PLUi du Mâconnais-Tournugeois

Le projet est situé dans une zone agricole A selon les 2 PLUi.

Nous précisons que l'emprise est un délaissé ferroviaire.

Le [document cadre de Saône-et-Loire \(page 10\)](#) établi en novembre 2024 vise à identifier les surfaces sur lesquels des installations photovoltaïques pourront être implantées.

Parmi les secteurs identifiés d'office, définis par l'article R.111-58 du code de l'urbanisme, figure l'ensemble des délaissés ferroviaires.

De plus, le projet consiste en la réalisation d'une centrale photovoltaïque destinée à l'alimentation du réseau du service public ferroviaire.

À ce titre, il s'inscrit dans une logique de production énergétique dédiée à un usage identifié et public, en lien avec les besoins du gestionnaire d'infrastructure ferroviaire, notamment SNCF Réseau.

Le projet de centrale solaire est ainsi analysé comme une installation de production d'énergie ou d'équipements d'intérêt collectif.

PPRi de la Saône – secteur 3-71 pour Tournus

